

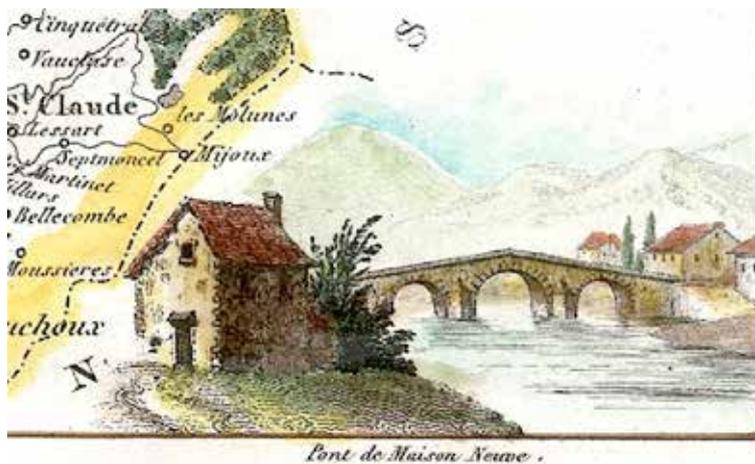
## Le gué de Maison Neuve et le "pont" de la Chaux : un point de passage obligé sur un itinéraire stratégique

Jean MICHEL

*Pont-de-la-Chaux est un point singulier à tous points de vue. Y passent et s'y croisent une rivière, une route importante et plusieurs voies partant dans diverses directions. C'est aussi à Pont-de-la-Chaux que l'on trouve une des rares sorties (vers l'ouest) de l'oppidum ou éperon barré de Chaux-des-Crotenay. De longue date la question du franchissement de la Lemme ("l'Esme") à cet endroit a été une préoccupation aussi bien pour les voyageurs allant de Salins ou Poligny vers Genève que pour les occupants de l'oppidum-éperon. Il a semblé intéressant de reprendre cette question du franchissement de la Lemme à partir de cartes et photographies anciennes, en re-visitant le "pont" de la Chaux et en re-situant son rôle par rapport à l'itinéraire de Champagnole au Grandvaux.*

### Un témoignage visuel du pont médiéval de Maison Neuve

Une carte du Jura datée de 1831 (*Blaisot, Petit Atlas National*) inclut une vignette gravée originale, représentant le vieux pont de Maison Neuve (aujourd'hui "Pont-de-la-Chaux") qui franchit la Lemme légèrement en aval du gué emprunté dès les temps les plus reculés. Sans doute cette vignette constitue-t-elle la plus ancienne vue dont on puisse disposer de ce pont ancien.



la stabilité du pont (contrefort permettant de résister à la pression de déversement de la masse du pont vers l'extérieur, surtout vers l'aval), d'autre part d'améliorer l'écoulement des eaux (surtout en amont : éviter que les objets charriés viennent s'accumuler sur les piles, endommager celles-ci et finir par obstruer le passage).

Le pont est vu sur la vignette depuis l'aval de la rivière, juste avant la chute de celle-ci. On distingue en arrière-plan les collines des Crétets et du Mont des Ifs. Une petite maison en rive droite de la Lemme figure au premier plan : il peut s'agir d'un octroi sur la route royale venant de Cornu et du pont Jean Tournier (situé 2, 5 km plus en aval). Sur la rive gauche, au débouché du pont, sont représentés plusieurs bâtiments dont la forge et le moulin dit du Haut (sur le ruisseau de Panesière).

Ce beau pont ancien à trois arches en plein cintre est une construction médiévale avec son dos d'âne bien caractéristique. L'arche centrale, la plus haute et la plus large, permet le meilleur écoulement possible des eaux et de tout ce qu'elles peuvent charrier (arbres...) en période de crue. L'arche en plein cintre, plus facile à réaliser qu'une arche surbaissée, ne doit toutefois pas être trop large à la fois pour des raisons de faisabilité technique, mais aussi parce que cela obligerait à augmenter la hauteur du pont et donc du dos d'âne. D'où la solution consistant à associer à la grande arche de taille raisonnable deux petites arches ou travées, également en plein cintre, facilitant aussi le passage des eaux.

Ces arches latérales permettent d'assurer la transition entre la grande arche et les culées et de rattraper la dénivellation entre le sommet du pont et les rives. Le pont à trois arches implique donc de construire deux piles en rivière, opération délicate, avec la nécessité de les fonder sur un sol résistant : elles reposent en effet à Pont-de-la-Chaux sur des dalles calcaires horizontales naturelles encore bien visibles aujourd'hui. Les éperons ou avancées devant chaque pile et de chaque côté du pont présentent un caractère décoratif mais ils servent surtout, d'une part à assurer

On peut noter que ce pont présente un parapet peu important comme il en était la coutume pour les ponts médiévaux. Dans un mémoire d'une sentence rendue au Baillage de Poligny le 14 juillet 1761, il est fait mention d'un titre de 1295 dans lequel Agnès de Commercy concède des territoires incultes à défricher aux Escrotenoys et Entre-deux-Monts. Le mémoire de 1761 semble en déduire l'existence de quatre cantons (hameaux) dans le "climat des Écrotenais" : "La Chaux", "Les Combes", "Cornu" et "Vers le Pont des Morel", ce dernier canton comportant 4 maisons. Le pont médiéval de Maison Neuve, si c'est bien celui dont parle indirectement le titre de 1295 interprété par l'auteur du mémoire de 1761, pourrait ainsi remonter au moins au XIII<sup>e</sup> siècle et pourrait avoir été appelé "pont des Morel".

### Du pont médiéval de Maison Neuve au "pont" moderne de la Chaux





Le pont médiéval encore bien visible sur la vignette de 1831 a fait l'objet de modifications au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, sans doute vers la fin du siècle au moment où était construite la ligne de chemin de fer. Des cartes postales des années 1915-1920 montrent le pont tel qu'il pouvait être vu de l'aval de la rivière, avec la chute de la Lemme à 35 mètres au nord du pont.

Le profil général du pont a été remanié : le dos d'âne a été supprimé pour faciliter le passage de véhicules plus conséquents et notamment automobiles. Un parapet plus important a aussi été construit en superstructure, d'époque manifestement plus récente que celle du reste du pont (piles, arches, tympons). L'infrastructure du pont (ses piles, ses arches) reste toutefois identique à ce que montre la vignette de 1831.

#### Que reste-il du pont médiéval de Maison Neuve aujourd'hui ?

Le pont a été profondément remanié et surtout consolidé dans les années 1980 par l'entreprise Tonetti dans le cadre d'un programme de travaux décidé par la DDE du Jura. Les deux piles du pont médiéval ont été conservées ; on n'a pas rêvé, c'est bien le pont que l'on voit sur l'illustration de 1831.

Les arches n'ont pas été fondamentalement modifiées dans leur formes et dimensions. Les claveaux anciens des bords des arches ont été changés, remplacés par des voussoirs en béton. À noter la présence de tirants en acier venant renforcer la structure (pour lutter contre le risque de déversement des arches vers l'extérieur sous la pression du poids du pont).



On ne voit pas le dessous des voûtes des arches, mais il semble que l'on ait gardé les anciennes voûtes. Les tympons ou joues au-dessus des arches sont récentes (années 80) et ont été réalisés avec un appareil qui donne l'allure d'un pont médiéval. Une dalle en béton armée, à profil horizontal, a été réalisée pour soutenir la chaussée.

Le tablier du pont semble avoir été légèrement rehaussé. Les anciens parapets (médiévaux et XIX<sup>e</sup> siècle) ont été remplacés par une rambarde métallique moderne. Les piles et leurs éperons restent d'origine.



Les dalles calcaires du lit de la Lemme

À noter que les culées, visiblement non médiévales, reconstruites au XIX<sup>e</sup> siècle, présentent un niveau altimétrique plus élevé que celui des rives du pont médiéval.

L'horizontalité a remplacé le profil triangulaire en dos d'âne. Le pont de Maison Neuve - ou "pont" de la Chaux - est aujourd'hui une construction mixte ou hybride : configuration générale médiévale, piles et parties des arches médiévales, culées et profil de chaussée modernes (fin XIX<sup>e</sup> début XX<sup>e</sup> siècle), partie supérieure (tympons, parapet, chaussée) fin XX<sup>e</sup> siècle. Il est regrettable que ce bel ouvrage médiéval (sans doute de même époque que le château de Chaux-des-Crotenay ou légèrement plus tardif) n'ait pas fait l'objet de mesures de protection. Il convient toutefois de le considérer comme un vestige à préserver (du moins ce qu'il en reste) tant il est structurant pour comprendre l'histoire de ce bout de territoire.



Vers l'aval : la chute

### Le pont de la Chaux entre gué et chute de la Lemme

Autre caractéristique du pont : il est établi à un emplacement particulier où la Lemme est franchissable en amont par un gué et où, en aval, elle fait une chute importante.

### Resituer le pont et les franchissements de la Lemme

Ce pont médiéval de Maison Neuve est mentionné sur une carte du XVI<sup>e</sup> siècle reprise par Chambelland dans son *Historique de la Baronnie de la Chaux-des-Crotenay* (il n'existe pas, par contre, de représentation cartographique pour la période entre le XIII<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècles). Le pont a été réalisé pour améliorer le passage de la voie ancienne (antique...) venant du pont Jean Tournier et de Cornu en aval et en rive droite de la Lemme, pour reprendre ensuite la rive gauche afin d'atteindre le Grandvaux. Il a alors mis fin au passage obligé plus ancien par le gué de la Lemme.

Comme nous allons vite nous en apercevoir, Maison Neuve a joué un rôle clé, passage stratégique, critique, entre les deux rives, point de convergence de plusieurs itinéraires importants vers Chaux-des-Crotenay, vers Cornu et le pont Jean Tournier (et au delà, Champagnole), vers le Grandvaux, vers Chatelneuf et encore vers Ilay et les lacs.

Arrêtons-nous sur l'itinéraire principal nord-sud qui permet une traversée de la chaîne du Jura par le Grandvaux. Cet itinéraire qui met en relation Poligny-Salins et Genève, en passant par Champagnole et Saint-Laurent-en-Grandvaux présente une difficulté majeure avant le passage de Maison Neuve. La Lemme et ses gorges resserrées rendent impossible le tracé d'un chemin au fond des gorges (sauf bien sûr après les travaux importants qui ont permis au XIX<sup>e</sup> siècle, le passage de la route nationale moderne – RN5).



L'itinéraire arrivant en rive gauche de la Lemme à la Billaude, doit passer en rive droite et monter sur l'éperon barré de

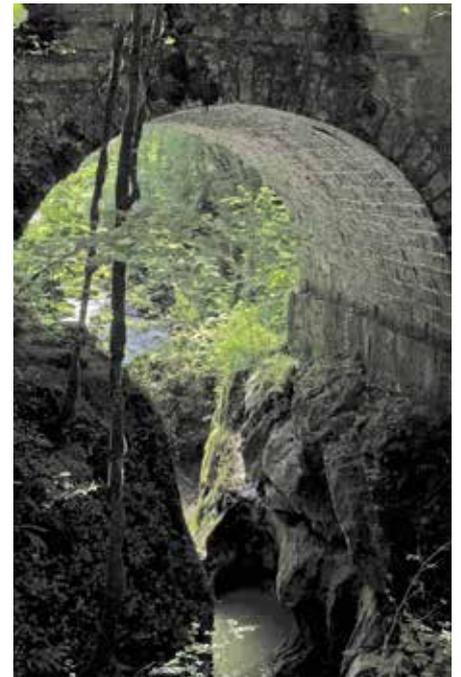


Vers l'amont : le gué

Chaux-des-Crotenay et cela dès l'antiquité et au Moyen-Âge. Depuis longtemps, pour changer de rive, la voie franchissait la Lemme à un endroit favorable, où il était possible d'établir un pont, pont de bois sommaire d'abord, puis pont maçonné au XVI<sup>e</sup> siècle.

Selon le Dr René Chambelland (*Historique de la Baronnie de la Chaux*) ce pont de la Billaude aurait été érigé antérieurement à 1552 par un certain Jean Tournier (mention dans un titre de cette date) afin de faciliter le passage des gorges en montant par Cornu.

Au pont Jean Tournier (appelé aussi "Pont Rouge"), la Lemme se faufile dans une sorte de douve étroite dont la profondeur égale la hauteur de l'arche du pont. Les assises calcaires sur lesquelles reposent les culées du pont sont assez rapprochées. Cela amène à penser que l'endroit a pu être utilisé aux temps les plus reculés pour franchir la Lemme (seul passage possible dans cette zone des gorges) : un simple pont en bois de quelques mètres aura pu suffire, la dénivellation à rattraper entre le dessus des blocs calcaires et les rives de chaque côté de la rivière n'étant par ailleurs pas très importante.



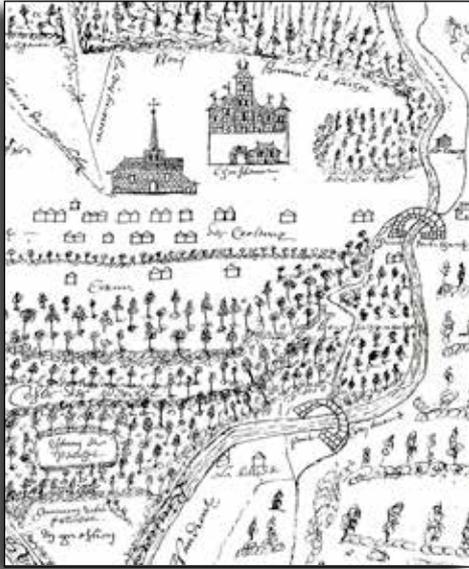
Le pont Jean Tournier

Le pont lui même est remarquable avec son arche en plein cintre offrant un spectacle saisissant. L'itinéraire majeur change ici de rive et contourne ainsi l'obstacle des gorges en montant sur Cornu.

### Que montrent les cartes anciennes ?

Il est intéressant d'examiner un certain nombre de cartes anciennes pour bien comprendre la situation critique de cet itinéraire principal dans cette zone entre Billaude et Maison Neuve.

a) La carte des terres de la Chaux (XVI<sup>e</sup> siècle)



Sur une carte anonyme du XVI<sup>e</sup> siècle représentant les terres de la Baronnie de la Chaux (carte orientée vers le sud), sont représentés les deux ponts de pierre franchissant la Lemme (pont Jean Tournier et pont de Maison Neuve). L'itinéraire majeur venant du nord, est bien marqué : passant en rive droite au pont Tournier, il monte alors sur le plateau de Cornu, pour repasser ensuite en rive droite au pont de Maison Neuve et continuer vers le Morillon et le Grandvaux en longeant la Lemme.

Les deux ponts maçonnés et l'itinéraire passant par Cornu forment donc un "système aménagé" cohérent. À noter que cet itinéraire majeur nord-sud ne passe pas par Chaux-des-Crotenay, évitant ou ignorant manifestement l'agglomération.



b) La carte de Cassini

Vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle la carte de Cassini fait très clairement ressortir cet itinéraire majeur nord-sud, aussi appelé route royale de Genève ou route des diligences. Après le pont Jean Tournier, la voie monte sur Cornu en escaladant le plateau avec un beau tracé en épingle à cheveux. La voie domine nettement les gorges tout en s'en éloignant. Cette montée vers Cornu rattrape un vieil itinéraire gaulois allant de Cornu vers la pointe de l'éperon barré par la zone des Perchettes. Arrivée à Cornu et au calvaire de Cornu, la route oblique vers le sud et gagne Maison Neuve (notée G<sup>e</sup> Neuve, soit Grange Neuve) et son pont où elle repasse en rive gauche de la rivière.

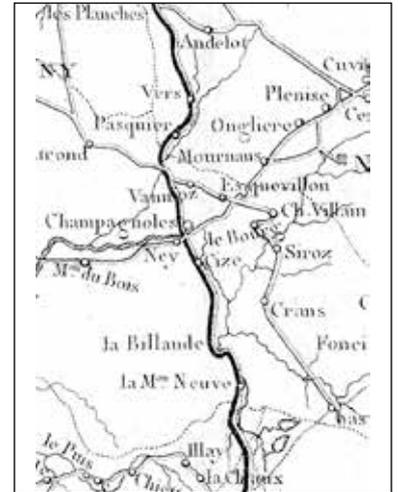
À noter à nouveau qu'il n'est pas fait mention de voie passant par Chaux-des-Crotenay. Cet itinéraire majeur évite de passer par le centre du plateau et se contente de se faufiler

entre les gorges de la Lemme et les murailles et falaises entourant la ville.

On notera sur la carte la présence du bel étang de Panesière avec son barrage en pierres massives aujourd'hui encore bien visible.

c) La carte itinéraire de la Généralité de Besançon de 1788

Dressée par ordre de "Mr de Caumartin de St-Ange, Intendant de Franche Comté", cette carte, établie en lien avec les ingénieurs du corps des Ponts et Chaussées, fait le point sur la situation des routes de la région et les représente selon leur qualité et leur état d'entretien. Certains itinéraires (en pointillés) ne sont que "seulement projetés".



Le grand itinéraire ou route royale nord-sud (Salins-St-Laurent) est au meilleur niveau de qualité. On peut observer le crochet qu'elle fait par Cornu entre la Billaude et la Maison Neuve (dont le nom est bien mis en valeur).

On peut noter la route importante mais de qualité inférieure entre Équevillon, Sirod, Crans et Foncine et toujours l'absence de tout itinéraire passant par la partie centrale du plateau de Chaux-des-Crotenay.

d) Le voyage de J.-M. Lequinio dans le Jura (1800)

Dans son *Voyage pittoresque et physico-économique dans le Jura*, publié le 15 Frimaire An IX (6 décembre 1800), J.-M. Lequinio évoque le "grand chemin de Paris à Genève... tout beau et tout neuf" menant de Champagnole au Grandvaux.



(173) À la Billaude... c'est dans un vallon très resserré que l'on monte entre deux côteaues considérablement élevés et couverts de sapins ; le chemin... se cisèle en montant sur la côte

presque perpendiculaire qui est à gauche... la rivière de l'Esme, fait elle-seule vingt cascades... dans l'espace d'une lieue, depuis le pont appelé Pont-Cornu, jusqu'à la Maison-Neuve.

(175) Au haut de cette vallée... vous êtes sur une petite plaine... C'est une nappe d'eau de vingt pieds de haut, et de cent pieds de large ; elle coule sur des zones de rochers très horizontales et qui, sur le devant, sont taillés perpendiculairement, sans que la main de l'homme en ait pris soin ; elle est embellie par le tournant de quelques usines à ses bords, et par l'aspect d'un petit pont qui va de l'autre côté vous conduire au très grand bâtiment où se tient la poste, et qu'on nomme la Maison-Neuve.

Lequinio évoque ainsi la cascade et le plan d'eau juste en aval du pont. On voit encore que la route royale Paris-Genève (construite de 1754 à 1768) ne passe pas par le village de la Chaux (qui n'est même pas mentionné sur la carte) mais par le hameau de Maison-Neuve et son pont.

e) La carte d'État-Major de 1834

Les cartographes militaires indiquent de façon très nette, en 1834, la présence de l'itinéraire majeur là où les Cassini et Lequinio l'avaient positionné. On retrouve successivement, et du nord au sud, le pont Jean Tournier, la montée en épingle à cheveux vers Cornu, le faufilement entre les gorges de la Lemme et le rebord du plateau de Chaux (murailles identifiées par les équipes Berthier) et le passage en rive gauche par le pont de Maison Neuve. À noter la mention du Moulin du Haut près du pont de Maison Neuve.



#### Au delà du "pont" de la Chaux

En direction du sud, après Maison Neuve ou Pont-de-la-Chaux, l'itinéraire vers le Grandvaux en rive droite doit à nouveau se faufiler entre les collines (les Crétets, les Cressets, le Rachet). Sur une carte postale des années 1950 (P-XXXX-03597), on voit la ligne SNCF et la route RN5 converger vers l'étroit passage aboutissant au Cernois et au Morillon, entre Cressets et Crétets.

On peut aussi identifier à Pont de la Chaux, en rive droite de la Lemme, là où la rivière dessine un large arc de cercle, la zone du gué antique (pré sans construction entre la plateforme SNCF et la rivière). C'est ici qu'ont pu être observés et

photographiés des dispositifs défensifs (butte, mur en appareil cyclopéen, malheureusement rasés en 1996).



Pont de la Chaux dans les années 60

Pour compléter cette petite étude sur les itinéraires, on pourra utilement se reporter au texte de Mireille Viala "Alésia et les voies antiques" publié en 1989 dans le bulletin de l'A.L.E.S.I.A. et ré-édité en 2010 dans le Bulletin Archéo-JuraSites (J-2010-00213). De nombreux chemins anciens ont été recensés par Mireille Viala dont certains viennent déboucher sur la grande route royale.

#### Le positionnement et la réalité stratégiques de Pont-de-la-Chaux

Revenons au passage de Pont-de-la-Chaux (Maison Neuve).

René Chambelland, dans son "Historique de la Baronnie de la Chaux" (1937), fait état d'une pièce de 1706 qui mentionne (outre le pont Jean-Tournier) l'existence à Maison-Neuve... du cabaret de La Croix Blanche. Lequinio évoquait lui aussi les installations et aménagements de Maison Neuve. C'est dire l'importance de ce passage de la Lemme à Maison-Neuve, avec son pont, ses moulins et usines, sa poste... et son cabaret.

Il est évident qu'on est bien en présence d'un point de passage stratégique, seul endroit où l'on peut franchir la Lemme à pied (gué) et/ou par un pont bien placé entre un amont et un aval compliqués (gorges, chutes). C'est par là qu'est passée pendant longtemps la route royale, puis impériale, allant vers Genève, route qui s'est à l'évidence superposée à une voie beaucoup plus ancienne (préhistorique, antique, médiévale).

On ne peut pas ignorer la présence, à Tépette, des vestiges du mur d'enceinte cyclopéen, et des falaises assurant une "mise en valeur" du plateau sommital de Chaux-des-Crotenay (*urbs* d'Alésia selon la thèse d'André Berthier). Cette pointe occidentale de l'enceinte est en proximité évidente avec le gué alors que l'itinéraire majeur vient se faufiler entre la Lemme et cette enceinte.

On ne peut non plus ignorer l'existence (malgré les destructions de 1996) d'une zone fortifiée en rive droite de la Lemme, contrôlant le passage par le gué et le défendant. La butte morainique, encore en partie visible, comportait à son pied, côté rivière, un imposant mur en blocs de taille importante. Des traces de fossé y sont encore visibles.

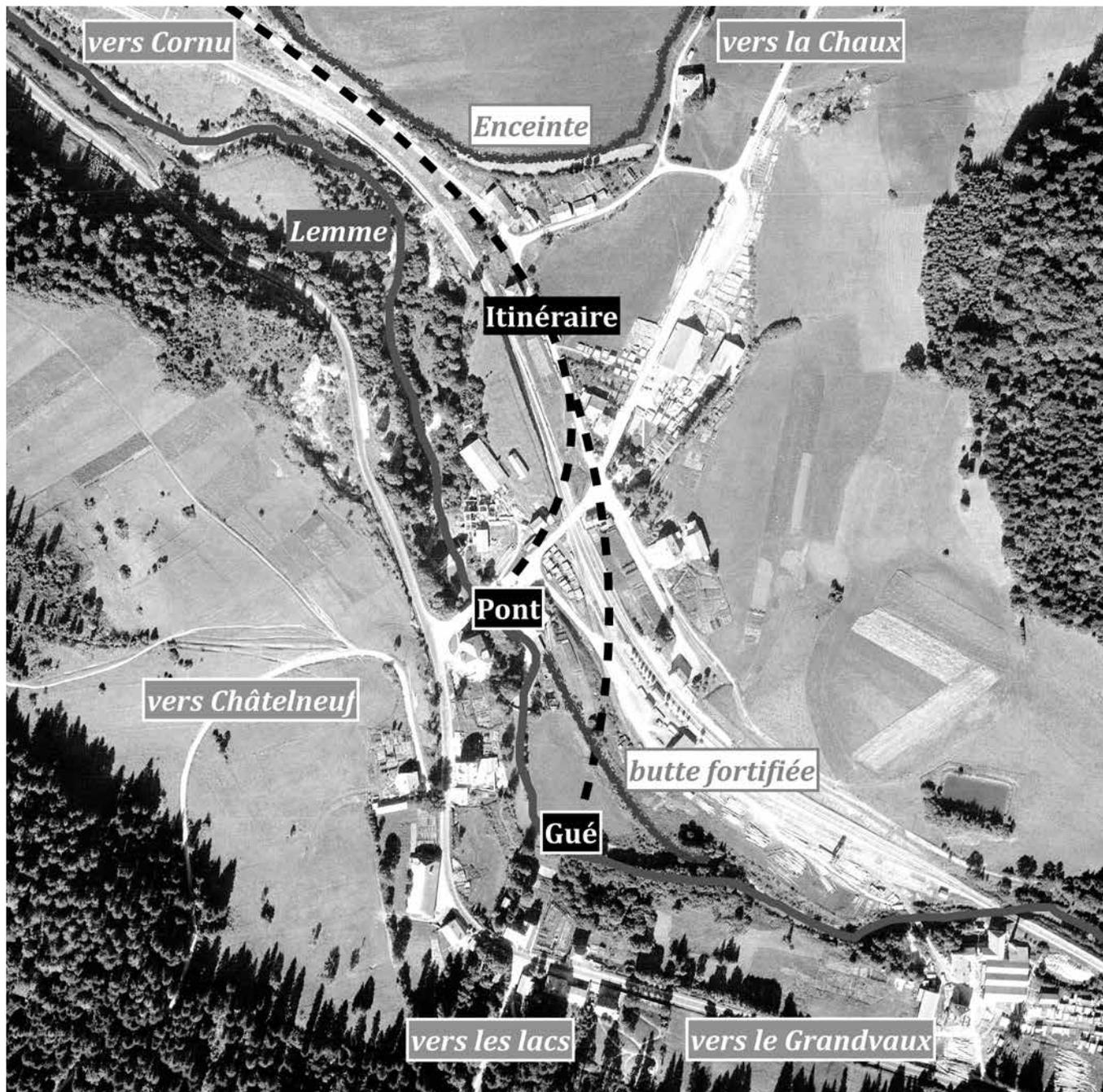
En outre, de nombreux vestiges de murs d'une toute autre nature constructive abondent en rive gauche de la Lemme, dans les environs immédiats de Pont-de-la-Chaux. Une occu-

pation de nature militaire (romaine ?) sur la rive gauche est tout-à-fait plausible.

Il ne faut pas oublier de mentionner la présence, au sud-est de Pont-de-la-Chaux, et dominant la zone du gué, de la colline des Cressets sur laquelle et autour de laquelle ont été observées plusieurs structures anthropiques originales. Enfin, le "système aménagé" de Pont-de-la-Chaux est point d'aboutissement du vallon de Panesière qui conduit à la zone des lacs, elle-même connue pour ses vestiges anthropiques protohistoriques.

Le point singulier de "Pont-de-la-Chaux-Maison-Neuve" est un parfait témoignage de la mise en coincidence de contraintes géo-topographiques naturelles et de nécessités

d'aménagements humains visant des préoccupations de défense comme de déplacement. Ce carrefour ou nœud stratégique, riche de vestiges encore largement ignorés ou en tout cas pratiquement peu étudiés, mériterait de sérieuses investigations archéologiques, historiques et socio-économiques. Il mériterait tout autant que des mesures de protection soient prises pour conserver les traces ou vestiges des aménagements humains de différentes époques. Combien de gens ont pu passer et passent encore sur le pont médiéval de Maison Neuve sans vraiment savoir ce qu'il y a sous la chaussée qu'ils empruntent (l'ont-ils seulement observé ce pont ?) et ce que représente ce point de passage d'apparence insignifiante ?



*Une photographie aérienne IGN de 1947 permet de comprendre la richesse et la complexité de toute cette zone stratégique sensible.*